

Communiqué de presse du 20 octobre 2011

Résultats de la 4^{ème} édition du baromètre de la confiance 2011:
Un regain de confiance et un impératif de contrôle!

1

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme de contrôle de l'appel à la générosité publique, a lancé il y a 4 ans avec TNS SOFRES un baromètre. Ce dernier vise à mieux comprendre et à mesurer l'évolution de la confiance des Français à l'égard des associations et fondations.

Cette quatrième édition permet d'explorer de nouveaux aspects, parmi lesquels :

- ▶ les ressorts de la méfiance éventuelle à l'égard des ONG,
- ▶ l'impact d'Internet chez les 18-35 ans.
- ▶ Etat, association ou fondations : à qui fait-on le plus confiance ?

Pour télécharger les résultats complets de l'étude :

<http://www.comitecharte.org/observatoire-de-la-confiance>

Un certain regain de confiance mais à un niveau qui reste relatif

Après le creux de 2010, on observe un rebond de la confiance du grand public à l'égard des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. En effet, **près de la moitié des Français (48 %) déclarent leur faire confiance, un score en hausse de 7 points par rapport à 2010**. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il intervient à une période où la crise de confiance à l'égard de l'ensemble des institutions ne s'est pas résorbée.

Les associations et fondations peuvent apparaître parmi les derniers garants des valeurs de solidarité et de proximité, derrière les associations de défense des consommateurs qui se situent au plus haut dans l'échelle de la confiance (83 %).

Même s'il est en hausse, ce pourcentage demeure néanmoins inférieur à 50 % et **seuls 4 % des interviewés se sont déclarés très confiants** à l'égard des associations et fondations, **cette proportion n'ayant pas évolué depuis un an**.

Internet : un impact incontestable sur les jeunes donateurs, en positif comme en négatif

L'enquête montre qu'**Internet joue aujourd'hui un rôle encore limité dans la confiance** à l'égard des associations et fondations, au sein du grand public.

En revanche, auprès des jeunes, la relation avec les associations et fondations se construit davantage sur le web. Ils se disent sensibles à l'information qui y circule : **le quart des jeunes donateurs déclare avoir décidé de faire un don à la suite d'une visite de l'un de ces sites** et **43 % d'entre eux considèrent que le buzz** autour des associations et fondations sur Internet **impacte leur confiance** (contre 27 % au sein du grand public).

La confiance dans le monde associatif n'empêche pas la défiance à l'égard de certaines organisations prises isolément

L'enquête de TNS Sofres révèle que **84 % des Français déclarent avoir déjà ressenti de la méfiance à l'égard de certaines organisations**, dont **39 % souvent**, sans que cela se traduise par un rejet en bloc de tous les acteurs du secteur.

Les motifs de défiance spontanément invoqués sont :

- la rémanence de scandales médiatiques même très anciens (cités à 36 %),
- le manque de transparence,
- le défaut de lisibilité dans l'action menée (évoqué par 29 % des personnes interrogées),
- la non affectation partielle ou totale des fonds à la cause annoncée au départ (14 %),
- un malaise dû à la fréquence des sollicitations reçues (10 %).

Méfiance ne signifie pas arrêt systématique du don. 33 % des donateurs réguliers déclarent ressentir souvent de la méfiance vis-à-vis de certains acteurs du secteur, ce qui ne les empêche pas de donner à d'autres. Cependant, **65 % des donateurs citent au moins un facteur de méfiance qui les a décidés à se détourner d'une association.**

Pour (ré)activer la confiance : l'impératif du contrôle

Les trois quarts des personnes interrogées présentent **une très forte attente de contrôle à l'égard des associations et fondations** : un contrôle comptable et financier, bien sûr mais pas seulement. Il **doit exister un contrôle externe portant sur le respect d'engagements plus qualitatifs** (affectation des dons, orientation de l'action, etc.).

Or, **la bonne conduite des associations et fondations reste sujette à caution** dans l'esprit des personnes interrogées : seul un peu plus du tiers d'entre elles estime que les associations et fondations sont performantes sur le sujet du respect des intentions des donateurs.

Les **attentes** des Français sont généralement **fortes** sur les garanties qu'ils souhaiteraient recevoir des associations et fondations **concernant l'affichage clair de leur vocation, le respect de la volonté du donateur** en ce qui concerne l'orientation des dons et **l'efficacité de leurs actions** (attente marquée encore plus significativement chez les jeunes, à 71 %). Autant de critères **fortement contributifs dans la construction de la confiance.**

Etat ou associations / fondations : à qui fait-on le plus confiance ?

Autre enseignement de cette étude réalisée par TNS Sofres : les associations sont particulièrement attendues dans des domaines tels que **le soutien aux pays en développement** (50 % des Français interrogés font davantage confiance aux associations et fondations vs 32 % aux pouvoirs publics dans ce domaine) ou encore **la lutte contre la pauvreté** (49 % pour les associations/fondations contre 34 % pour les pouvoirs publics). A l'inverse, l'Etat garde sa légitimité dans des champs tels que la recherche et la promotion de la culture.

Selon Gérard de La Martinière, Président du Comité de la Charte, « les contraintes qui pèsent sur la gestion des finances publiques font craindre un assèchement des ressources du secteur associatif. La mobilisation de la générosité publique doit constituer la réponse à ce nouvel état de fait et la confiance des Français dans les ONG se redresse, mais leurs attentes se renforcent parallèlement. Le Comité de la Charte s'emploie à renforcer les garanties nécessaires à la consolidation de la confiance des donateurs, à dissiper les facteurs de défiance et à inviter les jeunes à entrer dans la dynamique du don. »

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme sans but lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C : 01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – mpc.servicepresse@gmail.com